



GESTION DE PATRIMOINE POUR « IAS » et « Gestionnaire pour les Nuls »

Durée de la formation une journée (7heures) – 499 € TTC

Formateur : Ravy JOSEPH – Organisme Datadocké



Moyens utilisés : Fichiers Powerpoint, Word, PDF // **Prérequis :** aucun // **lieu de la formation :** France et DOM-TOM // **lieu de la validation :** France et DOM TOM // **Public :** agents, conseillers, mandataires, courtiers, salariés.

Objectifs pédagogiques :

- Protéger la responsabilité civile professionnelle des conseillers, courtier, agents, mandataires et salariés
- Eviter les pièges de la transaction assurantiel et les erreurs à ne pas commettre (marché cible, DDA..)
- Savoir être force de proposition et de conseil afin de démontrer efficacement son intervention dans la transaction

Supports utilisés : Présentiel ; classe virtuelle

Objectifs : sensibiliser les participants en gestion de patrimoine sur la connaissance du métier, l'obligation d'un conseiller vis-à-vis des clients (devoir d'information, de conseil), l'importance et l'utilisation des procédures illustré par les outils qui leur permettront de réaliser l'objectif nécessaire d'une conformité d'un cabinet.

La formation « Gestion de Patrimoine » déclinera sur les thèmes suivants :

- Qu'est ce qu'un Conseiller en Gestion de Patrimoine
- Quelles conditions pour remplir la fonction de gestionnaire de patrimoine
- Les obligations sur les nouvelles réformes et normes (MIF 2 / DDA/DCI/VAD/IOBSP/IMMO)
- Quelles sont les obligations sur la Connaissance client
- Vigilance obligatoire en rapport avec le LAB-FT
- Sauvegarde et protection des données – RGDP

1. Qu'est-ce qu'un conseiller en gestion de patrimoine ?

- Qu'est ce qu'un gestionnaire de patrimoine ?
- Rôle d'un CGP et ses obligations
- Condition pour être un gestionnaire

2. quelles sont les conditions pour remplir la fonction d'un CGP ?

- Territoire de connaissance d'un CGP (finances, assurance, immobilier, IOBPS..)
- Connaissance gestion globale de patrimoine

- Agréments et diplômes

3. les obligations et ses mentions légales

- Souscriptions ORIAS / RGPD/ RC PRO / Syndicat IAS
- Mise en place d'un process
- Mentions légales

4. Vigilance obligatoire concernant la Lutte Anti-Blanchiment et Financement de Terrorisme

- Lutte Anti-Blanchiment procédures (CIF/IAS/VAD)
- Cartographie des risques (CIF/IAS/VAD)
- Procédure sur PPE / PS ..
- Schéma d'un blanchiment
-

5. « Gestion de Patrimoine » : de sauvegardes informatiques des données confidentielles- RGDP

- Plan de Continuité d'Activité, sécurité et archivage des données numérisés
- RGPD, mise en œuvre de la prévention

SARL JR CONSEILS
56, rue de Verdun
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
TEL: 06 09 09 86 78 // rj@jrconseils.fr
N° SIRET : 827 633 181 00017 / SARL 827 633 181
Code NAF : 7022 Z // TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 61 827633181
RCP SOGESSUR : N° 142201703183351-01 JR CONSEILS Numéro de déclaration d'activité formation : N° 11 94 101 1394

